

Les impasses du multiculturalisme libéral



THIERRY AIMAR * • Novembre 2020

Résumé

- Le « multiculturalisme libéral » souhaite défendre les droits de minorités socialement discriminées et favoriser la diversité communautaire. Sur le terrain théorique, cette dérive a dénaturé le libéralisme en le détournant de son sens premier et fondamental : le respect et le développement des subjectivités individuelles. Elle a par ailleurs favorisé la montée de la violence et de l'arbitraire dans les rapports sociaux.
- Tout communautarisme porte en lui la notion de privilèges, ce qui rend contradictoire de défendre le principe de la diversité communautaire tout en désirant l'égalité des droits entre chaque groupe.
- Le focus placé sur des communautés artificielles semble oublier que, dans les relations humaines, seul l'échange crée des rapports mutuellement bénéfiques. Les personnes dont le sort nous importe dans la pratique sont uniquement celles avec lesquelles on échange.
- Défendre un multiculturalisme communautaire, fondé sur l'antagonisme entre des groupes, revient à détruire la société, basée sur un échange mutuellement bénéfique entre des individus nécessairement singuliers. L'objectif n'est donc pas de favoriser une diversité communautaire, mais de faire respecter des identités individuelles.
- Le libéralisme ne doit pas protéger les droits des groupes, minoritaires ou autres, mais ceux des individus. C'est-à-dire leur droit d'être rémunérés selon leur contribution à la création collective de valeur et de ne pas être empêchés d'accéder à des opportunités par une étiquette communautaire collée arbitrairement sur leur front par des groupes de prédateurs soucieux de leurs privilèges et de leurs rentes.

* Thierry Aimar est docteur en sciences économiques, maître de conférences à l'université de Lorraine et à Sciences Po, et membre du conseil d'administration de la Société d'économie politique.

Le « multiculturalisme libéral », développé autour des travaux de Charles Taylor et de Will Kymlicka, s'est donné pour objectif de défendre les droits de minorités socialement discriminées et de favoriser la diversité communautaire. Cette dérive a été lourde de conséquences. Sur le terrain théorique, elle a dénaturé le libéralisme en le détournant de son sens premier et fondamental : le respect et le développement des subjectivités individuelles ; au niveau pratique, elle a favorisé la montée de la violence et de l'arbitraire dans les rapports sociaux, en morcelant la société en de multiples chapelles communautaires qui s'affrontent pour prélever la richesse collective.

Ainsi, des pays autorisent leurs citoyens à bénéficier de plusieurs nationalités à la fois. Mais dans l'espace national, toute citoyenneté exclut de profiter des privilèges offerts par une autre. Sur le territoire où l'autorité de l'État s'exerce, être français oblige à abandonner des droits conférés par d'autres nationalités, par exemple celui d'avoir plusieurs épouses ou encore de porter le voile intégral dans un lieu public. À l'inverse, exercer à l'extérieur leur droit de blasphémer ne protège pas les ressortissants français de poursuites judiciaires engagées par d'autres pays dont ils seraient aussi les citoyens.

En bref, si deux communautés nationales s'offraient mutuellement l'accès à leurs privilèges, elles n'en formeraient plus qu'une seule. L'inclusion nationale (ou républicaine) n'est donc pas moins exclusive dans son principe que les autres formes de communautarismes.

Au bilan, tout communautarisme porte en lui la notion de privilèges (une communauté est une construction sociale érigée pour bénéficier d'avantages spécifiques et forge par réaction celle des individus qui en sont privés) ; tout privilège est par nature exclusif (le privilège d'une communauté est nécessairement différent du privilège d'une autre communauté) ; tout communautarisme s'oppose à un autre communautarisme (un privilège communautaire s'acquiert nécessairement au détriment d'une autre communauté en lui interdisant de bénéficier de ses avantages : si les Blancs disposent de certains privilèges, cela implique que les gens de couleur en sont privés). Il est donc contradictoire de défendre le principe de la diversité communautaire tout en désirant l'égalité des droits entre chaque groupe.

L'échange produit le souci d'autrui et le lien social

Une collectivité qui inclut sans exclure ne porte pas le nom de communauté, mais de société. Cette dernière est alors incompatible avec la reconnaissance en son sein de groupes identifiables par leurs privilèges (formels ou informels). Elle est composée uniquement d'individus dont le seul mode de relation est l'échange.

Dans les relations humaines, seul l'échange crée des rapports mutuellement bénéfiques. Les personnes dont le sort nous importe dans la pratique sont uniquement celles avec lesquelles on échange. Et plus les échanges avec elles sont développés et nombreux, plus leur sort nous affecte car notre propre bien-être dépend de

leur existence ou de leur conservation en tant que partenaires. A contrario, notre affection et notre engagement émotionnel envers ces mêmes personnes se réduisent au fur et à mesure que les échanges avec elles diminuent. C'est donc uniquement l'échange qui produit le souci d'autrui et le lien social. Le reste n'est que discours.

Particularismes individuels

Or, l'échange est nécessairement un échange entre individus. Lorsque les gens s'entendent pratiquement entre eux, s'apprécient, c'est toujours en raison de leurs caractéristiques personnelles, jamais d'identités collectives qui ne sont rien d'autre que des constructions sociales et non une réalité épistémologique. Dans les faits, on n'échange pas avec un Français ou un musulman, mais avec une personne qui nous intéresse de par ses particularismes individuels. Il n'existe pas d'êtres humains strictement interchangeables. Un acteur qui se présente à autrui comme un Blanc ne peut pas échanger avec un Noir et vice-versa. Pour ce faire, il est obligé d'enlever sa casquette communautaire pour devenir tout simplement un individu engagé dans une transaction avec un autre individu.

Dès lors, la relation mutuellement avantageuse entre les parties associées à l'échange disparaît lorsqu'on substitue dans les rapports humains l'identité de groupe à l'identité individuelle. Lorsque les gens se perçoivent « communautairement », leur intérêt s'oppose à celui des membres d'autres groupes exclus de leurs privilèges. Le conflit en découle nécessairement. A l'intérieur de nos collectivités, la discrimination est une douloureuse réalité. Mais ce n'est jamais à un individu que l'on refuse un emploi ou un logement, mais à un Noir, un étranger, une femme, un homosexuel, un musulman, un juif, c'est-à-dire à quelqu'un désigné par une identité communautaire. Des communautés n'échangent jamais avec d'autres communautés. Elles s'affrontent. Des acteurs sociaux qui s'entendaient bien en tant qu'individus sont susceptibles de devenir les pires ennemis du monde lorsqu'ils se définissent comme membres de communautés différentes, comme dans l'ex-Yougoslavie, le Rwanda ou le Liban. Dès lors, défendre le multiculturalisme ou une « citoyenneté différenciée » revient à fracturer la société en générant nécessairement de l'antagonisme entre les membres de groupes opposés.

On peut accepter l'idée que la notion de communauté décrivait originellement un espace d'échange. Dans les sociétés primitives et préindustrielles (les sociétés fermées au sens de Popper ou de Hayek), on naissait, vivait et mourait dans un seul et même lieu. Tous les échanges ne s'effectuaient qu'à l'intérieur de l'espace considéré et les informations spécifiques à ce lieu ne franchissaient pas, ou peu, ses frontières. Aucun membre extérieur à ce cercle étroit ne pouvait donc en bénéficier. Mais aujourd'hui, dans un monde où les flux de populations sont croissants, où la circulation de l'information est planétaire, ces barrières à l'entrée naturelles ont évidemment disparu et la référence communautariste s'est non seulement découplée de la société d'échange, mais elle est devenue sa principale force d'opposition. Lorsqu'une communauté en vient de nouveau à désigner un espace de relations circonscrit à ses

seuls membres, c'est que d'autres « tribus » l'ont négativement discriminée en l'empêchant artificiellement d'accéder à leurs propres sphères d'échange ; ou qu'à l'inverse, elle refuse aux individus extérieurs la liberté d'entrer en rapport avec elle.

L'espace national

La société, à la différence du communautarisme, ne peut se substituer en tant que catégorie mentale aux individus qui la constituent. A juste titre, personne ne se risque aujourd'hui à parler d'une « société mondiale ». Car chacun garde à l'esprit que le monde se divise entre différentes communautés nationales qui, en dernière analyse, ne coexistent que par un équilibre de forces. Par la même logique, il conviendrait aussi d'éviter de décrire l'espace national comme une « société intercommunautaire » car la relation entre des individus estampillés communautairement (par une appartenance de genre, ethnique, religieuse ou sexuelle) n'est pas l'échange, fondé sur l'intérêt réciproque des parties, mais le privilège des uns par rapport aux autres.

De fait, le respect mutuel qui justifie officiellement leur cohabitation n'est qu'un simple vernis qui couvre des accords de communautés exploitées pour mieux se défendre contre celles qui les discriminent, ou, à l'inverse, des coalitions de communautés exploitantes pour renforcer leur domination. Cet esprit de concorde affichée disparaît au moindre renversement des alliances et des jeux d'intérêt. Aux États-Unis, les conflits ouverts éclatent de plus en plus avec la « politique de reconnaissance » de nouvelles communautés qui revendiquent pour elles-mêmes des privilèges qui ne peuvent leur être accordés qu'en les retirant aux autres. La vraie tolérance ne peut naître que d'un individu pour un autre individu et ses racines se trouvent uniquement dans la société d'échange, car ce sont précisément les différences subjectives entre les acteurs qui conditionnent leur possibilité de mener des transactions entre eux et d'améliorer ainsi réciproquement leur bien-être.

Il n'est donc pas utile de promouvoir de nouveaux droits pour des communautés, minoritaires ou majoritaires. Bien au contraire, il s'agit de dissoudre dans l'esprit des gens ces constructions sociales perverses de distinctions de races, de sexes ou de religions. Car penser en termes de catégories de groupes revient paradoxalement à les créer, par des mécanismes de croyances auto-réalisatrices. Objectivement, il n'y a pas plus (ou pas moins) de points communs entre deux musulmans, deux Noirs, deux femmes, deux homosexuels, deux Français, etc., qu'entre deux blonds, deux petits, deux footballeurs, deux personnes aux yeux verts. Mais la discrimination d'individus estampillés de l'extérieur par un tampon communautaire les oblige à se réunir pour se défendre par la constitution du groupe par laquelle ils sont arbitrairement désignés, confirmant ex post des préjugés formés ex ante.

Ces stéréotypes sont d'autant plus pervers qu'ils se renforcent dans la pratique par des principes d'auto-sélection. Ainsi, des femmes qui associent mentalement certaines carrières bien rémunérées avec un profil masculin, peuvent s'interdire d'y concurrencer les hommes et conforter par ce biais l'inégalité des salaires. Dans

de nombreux pays, une femme est moins payée qu'un homme et, à compétences égales, elle bénéficie de moins d'ouverture professionnelle.

Une discrimination positive inscrite dans la loi semble constituer la réponse logique à cette discrimination négative installée dans les faits. Mais la mise en œuvre de ce principe subordonne le droit individuel à l'attribution d'une identité collective. Elle crée en conséquence de nouveaux privilèges, mais dans le sens inverse que précédemment. Réserver à certains des emplois, des logements ou autres avantages en raison de leur appartenance communautaire revient nécessairement à fermer la porte à des individus de situations identiques ou de talents égaux, mais qui ont le malheur d'être issus d'une communauté « adverse ».

Cette politique n'allège donc pas la charge d'injustice, elle ne fait que la transférer sur d'autres épaules. A partir du moment où la primauté du statut communautaire est affirmée sur celle de l'identité individuelle, il n'existera pas d'autre solution pour les victimes que de s'engager à leur tour dans la stratégie de « reconnaissance » et de revendiquer pour leur propre communauté des privilèges plus importants au détriment d'une autre. La guerre identitaire découle nécessairement de cette logique. Son issue sera déterminée par le rapport de force et consacrera ainsi le règne de l'arbitraire et de la violence.

Antagonisme

Défendre un multiculturalisme communautaire, fondé sur l'antagonisme entre des groupes, revient à détruire la société, basée sur un échange mutuellement bénéfique entre des individus nécessairement singuliers. L'objectif n'est donc pas de favoriser une diversité communautaire, mais de faire respecter des identités individuelles. Il est inutile d'interdire de se moquer des femmes ; il suffit de condamner toute désignation d'individus par des catégories communautaires. Nul besoin de défendre les droits des homosexuels ou des musulmans, il s'agit simplement de reconnaître aux individus la même liberté de choix en matière de religion ou de sexualité que pour n'importe quelle consommation, sans être pour autant étiqueté communautairement. On ne doit pas s'émouvoir du sort d'une personne parce qu'elle est noire, homosexuelle, musulmane. On doit simplement se révolter contre une définition collective de ses préférences individuelles. Pour cela, il est nécessaire de réinculquer dans les esprits ce qui se trouve être la source même du paradigme libéral : le subjectivisme.

Avec le « multiculturalisme libéral », on substitue nécessairement une liberté de groupe à une liberté individuelle. On n'est aujourd'hui respecté que dans ce qui est commun avec d'autres individus, jamais dans ce qui nous est singulier. Dans cette logique d'affrontement intercommunautaire où le rapport de force est souverain, on ne saurait aujourd'hui attaquer quelqu'un parce que c'est une femme, un noir, un musulman, un homosexuel, etc., sans être jeté dans la fosse aux lions par les représentants de la communauté concernée et de ses alliés de circonstance. Mais le jugement, le dénigrement, la dévalorisation, la moquerie des goûts et des comportements

d'individus particuliers sont devenus des normes de discussions. Plus l'identité communautaire est sacralisée, moins la singularité individuelle est respectée.

Le refus de la discrimination communautaire s'est accompagné d'une augmentation de la discrimination subjective. Ce principe de vases communicants correspond à l'essence même du multiculturalisme. Substituer une identité de groupe à une singularité subjective de plus en plus méprisée permet de s'affranchir des règles de l'échange. Elle justifie l'appropriation de l'effort et du travail d'autrui sans passer par son accord. Dans des sociétés acquises aux principes du libéralisme, la propriété individuelle est inattaquable en droit. La seule manière pour un acteur de bénéficier de la création de valeur d'un autre est de lui proposer un échange avantageux. L'intérêt de l'un doit donc correspondre à l'intérêt de l'autre, ce qui implique de la différenciation subjective entre les acteurs et l'existence d'avantages comparatifs.

Décrier la diversité subjective, c'est donc saper les bases mêmes de la société d'échange pour la remplacer par une hiérarchie de statuts. La fonction de celle-ci est de régler la distribution du produit social selon le rapport de force in-ter-communautaire et non selon l'intérêt mutuel des individus qui composent l'ensemble du collectif. Cela permet aux membres de communautés dominantes de se donner le droit d'exploiter les autres en se réservant une partie de la création collective de valeur supérieure à leurs propres contributions et de créer des barrières à l'entrée aux individus dont la concurrence menace leurs revenus.

En résumé, l'attribution d'étiquettes communautaires n'est qu'un cache-sexe idéologique pour justifier la violation des règles de l'échange et la création de coalitions de prédateurs qui ponctionnent par leur réseau d'influence la richesse produite par d'autres.

Le pluralisme individuel

Derrière le communautarisme se masque donc une guerre contre le paradigme subjectiviste. Avec sa défaite, c'est l'échange et l'esprit de tolérance qui abdiqueront aussi. Plus le subjectivisme perdra en substance face à la frénésie « identitaire », moins les acteurs sociaux seront capables de subvenir à leurs besoins par l'échange et plus forte sera leur tentation d'utiliser le levier communautariste pour spolier la richesse d'autrui. Tout le monde peut développer des transactions au plus grand avantage de l'ensemble comme des parties. Mais des acteurs qui échangent sont nécessairement des individus, c'est-à-dire des êtres qui doivent être singuliers dans leurs valeurs, leurs goûts, leurs connaissances, leurs compétences : en d'autres termes, des êtres subjectifs, aux profils différenciés. Ce n'est donc pas le pluralisme communautaire qu'il faut encourager, source de conflits, mais le pluralisme individuel, car c'est le seul qui peut nourrir le lien social dans tout le collectif. Le subjectivisme des acteurs permet d'augmenter la sphère des avantages comparatifs et les opportunités d'échange entre les individus en donnant un contenu avantageux à chaque partie, sans esprit de hiérarchie et de statut.

La revendication d'une carte d'identité communautaire (qui s'exprime selon les cas par une idéologie nationaliste, du racisme, par un regain de religiosité, bref par une croyance en une entité supérieure à tout ego individuel) révèle donc moins une résurgence spontanée d'instincts grégaires que la redistribution de la carte mondiale des avantages comparatifs. Elle traduit la difficulté croissante des portions les moins entrepreneuriales de la population de maintenir leur revenu tout en respectant les règles de l'échange et de la concurrence. D'où leur volonté de rétablir un ordre statutaire pour régir la distribution de la création de valeur. Sous sa coupe, les gens ne sont plus traités pour ce qu'ils valent individuellement, mais selon le groupe auquel ils appartiennent, ou plus exactement le pedigree dont on les a socialement affublés.

Toute la société se transforme alors en un grouillement de chapelles communautaires qui s'opposent les unes aux autres et qui utilisent le rapport de force pour se réserver la part du lion. L'antagonisme, l'affrontement et la violence deviennent des normes de relation sociale. Cette montée en puissance de la revendication identitaire dans nombre de pays met sous pression des gouvernements contraints d'y donner suite pour des raisons électorales. Mais la généralisation de la politique identitaire est un cercle vicieux. Car accorder des droits à de nouvelles communautés (c'est-à-dire leur reconnaître des privilèges) signifie créer de fait de nouvelles discriminations négatives. En particulier celles subies par des individus encore isolés qui, devenant des victimes de la prédation communautaire, vont à leur tour demander à bénéficier de la protection de la « politique de reconnaissance ».

L'impuissance de plus en plus évidente des pouvoirs publics à réduire les tensions sociales nées d'une politique identitaire ne peut que conduire vers une anarchie continue, avec des groupes autoproclamés qui se substituent à des États inhibés pour s'arroger des privilèges par la force, ou à l'émergence d'un État despotique, c'est-à-dire d'une communauté qui parvient à imposer son autorité aux autres en s'arrogeant à son seul profit le monopole de la violence légale.

Pour éviter d'être spoliés, ils n'ont d'autre choix que de préférer le lobbying et l'intégration communautaire à la culture de leur propre singularité qui est la source même de la création de valeur. Mais tout changement dans le statu quo de la distribution des privilèges revient alors pour l'État à s'aliéner des appuis communautaires sur le marché politique et à attiser les braises de la guerre identitaire. Débordé par des demandes de « reconnaissance » toujours plus nombreuses, il devient incapable de les satisfaire. Ceci explique que ses actions soient de plus en plus paralysées et qu'il perde son autorité aux yeux de la collectivité. Cette impuissance de plus en plus évidente des pouvoirs publics à réduire les tensions sociales nées d'une politique identitaire ne peut que conduire vers une anarchie continue, avec des groupes autoproclamés qui se substituent à des États inhibés pour s'arroger des privilèges par la force (ce qu'on appelle aujourd'hui « l'ensauvagement »), ou à l'émergence d'un État despotique, c'est-à-dire d'une communauté qui parvient à imposer son autorité aux autres en s'arrogeant à son seul profit le monopole de la violence légale.

L'inclusion et l'exclusion (la fermeture) sont les deux faces complémentaires du communautarisme. Une collectivité qui soit inclusive sans impliquer l'exclusion de

tiers ne porte pas le nom de communauté, mais de société. Elle est incompatible avec la reconnaissance en son sein de groupes identifiables par des privilèges, de droit ou de fait. Vouloir défendre les victimes de la discrimination en leur attribuant une identité communautaire est un piège qui ne fait que reporter l'injustice sur d'autres individus. Cette « politique de reconnaissance » ne favorise pas une cohabitation pacifique des communautés dans la société, mais bien au contraire la haine identitaire. Elle paralyse l'action publique, déchaîne la violence dans les rapports sociaux et désagrège la société civile tout entière.

Le libéralisme ne doit pas protéger les droits des groupes, minoritaires ou autres, mais ceux des individus. C'est-à-dire leur droit d'être rémunérés selon leur contribution à la création collective de valeur et de ne pas être empêchés d'accéder à des opportunités par une étiquette communautaire collée arbitrairement sur leur front par des groupes de prédateurs soucieux de leurs privilèges et de leurs rentes. Chaque individu doit pouvoir agir sans crainte ou faveur d'autrui. C'est ce principe et nul autre que le libéralisme a pour tâche de défendre. Lorsqu'on l'associe au multiculturalisme communautaire, on ne fait que le dérouter de son sens premier et fondamental : le respect et le développement du subjectivisme.



INSTITUT LIBÉRAL
Au service de la liberté

Impressum

Institut Libéral
Boulevard de Grancy 19
1006 Lausanne, Suisse
Tel.: +41 (0)21 510 32 00
liberal@libinst.ch

Cet article a été publié initialement par le journal L'Opinion, sous forme d'épisodes. Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2020, Institut Libéral.